

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Lancement de l'accord cadre pour l'Assistance technique dans le domaine de l'eau potable - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La politique de l'Eau a été entérinée par délibération du conseil de communauté 2011/0952 du 16 décembre 2011, un programme d'actions ambitieux ayant été approuvé à cette occasion jusqu'à l'échéance 2030.

Compte tenu de la diversité des thématiques et de la nécessaire mobilisation d'expertise ciblée, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite désigner un prestataire capable de réaliser un large panel de missions techniques dans le domaine de l'eau potable et de l'accompagner dans ses réflexions et ses actions afin d'atteindre les objectifs fixés par sa politique de l'eau s'articulant autour de 4 axes :

- Préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire,
- Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité,
- Affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de la Cub en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers,
- Donner à l'eau sa place dans les projets urbains.

Cette assistance pourra prendre différentes formes :

- Réalisation d'études techniques et d'expertises dans le domaine de l'eau potable.
Il pourra s'agir :
 - d'études sur le système d'alimentation en eau potable existant et les évolutions envisagées par la Communauté urbaine de Bordeaux,
 - d'études générales dans des domaines que la Communauté urbaine de Bordeaux souhaiterait maîtriser
 - d'études préalables à des projets que la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de lancer ou développer.

A titre d'exemple ces études pourront concerner :

- La vulnérabilité des ressources en eau de la Cub.
- Les perspectives d'évolution des consommations.
- La mise en place d'actions visant à inciter les usagers (particuliers, professionnels, collectivité, ...) et les services de la Cub à économiser l'eau et à ne pas la gaspiller.
- Le déploiement de kits d'économiseurs d'eau.
- La définition d'une stratégie énergétique.
- La mise en place d'une politique sociale d'accès à l'eau.
- L'étude sur la pérennité des branchements d'eau de la Cub et la définition d'un programme de renouvellement à mettre en place.
- L'étude sur le vieillissement du patrimoine visible et invisible de la Cub et la définition d'un programme de renouvellement à mettre en place.
- L'aide à la décision sur le choix des matériaux.
- La simulation des pointes de consommation d'eau.
- L'analyse critique de la sectorisation du système de distribution et du système de modulation de pression mise en place.
- L'étude hydraulique ponctuelle du système.
- L'état des lieux du foncier et avis sur la gestion foncière du patrimoine du service de l'eau (servitude, ...)
- L'état de l'art sur certaines technologies (télé-relève, multiservices, informatique industriel...)
-

- Mission d'assistance technique pour le suivi et le contrôle d'exécution du contrat de délégation du service public de l'eau potable. Il pourra assister la Cub pour :

- La définition et la mise en place d'outils, d'indicateurs, de procédure de contrôle permettant d'exercer et d'améliorer le contrôle exercé par le délégant.
- L'analyse critique de données, de résultats, d'indicateurs du service public de l'eau.
- L'analyse critique des orientations et propositions faites par le délégataire.
- La réalisation d'audits et de contrôles sur pièce ou sur le terrain sur des points particuliers du service.
- L'amélioration et la rédaction du rapport annuel d'activité.
-

- Mission d'animation technique consistant à accompagner la Direction de l'Eau sur des projets nécessitant des compétences spécifiques comme par exemple :

- Organisation de journée (technique).
- Réalisation de documents de communication technique.
- Réalisation de présentation technique pour des colloques sous différents formats (PowerPoint, pdf...).
- Revue bibliographique technique.
- Participation à des groupes de travail (recherche préalable, parangonnage, réalisation de présentation, aide à la décision, rédaction de rapport de synthèse,...)
-

- Elaboration de cahier des charges spécifiques pour la passation de marché de travaux ou d'études avec aide éventuelle pour l'analyse des offres.

Afin de garder une homogénéité dans le traitement des dossiers, mais également par souci de réactivité et de capitalisation de l'expérience acquise à chaque mission, il est proposé de recourir à un accord cadre mono attributaire permettant de désigner un unique intervenant.

Cet accord cadre est lancé sous la forme d'un Appel d'Offre Ouvert, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, et sans montants minimum et maximum imposés. Les missions à réaliser par le prestataire retenu feront l'objet de marchés subséquents sur la base d'un cahier des charges spécifiques désignant le contexte et les besoins particuliers de chaque étude. A titre indicatif, le montant estimatif des marchés subséquents lancés dans le cadre de cet appel d'offre sera de l'ordre de 100 000 € annuel.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à la Direction de la Commande Publique – Immeuble Le Guyenne (6^{ème} étage).

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur la ligne budgétaire chapitre 011, au compte 617, CRB TE00, fonction 8110 et sur la ligne budgétaire au compte 2031 - CRB TE00 – fonction 8110 – l'imputation en section d'investissement sera opérée dans le cas d'étude relative à un programme d'équipement spécifique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics notamment ses articles 33,57 à 59 et 76 ;

Vu la loi sur l'eau ;

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT ;

Entendu le rapport de présentation :

CONSIDERANT

- qu'il convient de lancer un accord cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études techniques dans le domaine de l'eau potable ;

DECIDE

Article 1 : Un accord cadre mono-attributaire pour les études techniques dans le domaine de l'eau potable sera lancé dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 2 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 5 : Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 6 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur la ligne budgétaire chapitre 011, au compte 617, CRB TE00, fonction 8110 et sur la ligne budgétaire au chapitre 20 - compte 2031 - CRB TE00 – fonction 8110 – l'imputation en section d'investissement sera opérée dans le cas d'étude relative à un programme d'équipement spécifique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 AOÛT 2012

PUBLIÉ LE : 7 AOÛT 2012

M. MAURICE PIERRE